

Juin 2023

AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

Demande d'Autorisation Environnementale

Parc éolien de Sieuraguel

Département : Haute-Garonne (31)

Commune : Aignes

Maître d'ouvrage

ABO
WIND

Contact

François CITERNE

ABO Wind

2 rue du Libre Echange

CS 95893

31506 TOULOUSE Cedex 5

Tél : +33 (0)5.32.26.32.05



Réalisation et assemblage du Dossier de
Demande d'Autorisation Environnementale

ENCIS Environnement

 **encis**
environnement

Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

Pièce 8D :
Avis sur la remise en état
du site

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Avis du maire compétent en matière d'urbanisme sur la remise en état du site au moment du démantèlement

Pour donner suite à la cessation d'activité future des installations, les travaux de remise en état du site seront réalisés de manière à permettre une restitution des sols à usage agricole.

Je demande :

-le démantèlement des installations de production d'électricité ;

-le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles allant des aérogénérateurs jusqu'aux postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles allant des aérogénérateurs jusqu'aux postes de livraison peuvent être réutilisés ;

- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle et des éventuels pieux. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur toute la profondeur modifiée et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

-l'arrêt de la contractualisation des compensations environnementale et agricoles.

»

Par la présente, je soussigné Monsieur RAMOND Patrice, agissant en qualité de Maire de la commune d'Aignes compétente en matière d'urbanisme,

Emet des remarques particulières sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, autre que le respect de la réglementation applicable en matière de démantèlement et remise en état,

Souhaite que le territoire agricole retrouve l'intégralité de ses qualités agronomiques et visuelles après l'arrêt du projet du Sieuraguel,

Donne un avis favorable au projet de restitution présenté.

Fait à : *Aignes*

Date : *24/02/2023*

Signature précédée du nom :

*Le Maire
RAMOND PATRICE*

